

# BOURSE EMPLOIS – CLUB DES ENTREPRISES

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### **CONTEXTE**

Le Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est structuré autour de plusieurs groupes de travail, dont la commission emploi et communication. Les travaux de ce groupe l'ont conduit à se questionner sur la mise en place d'une base de données regroupant les offres d'emplois des entreprises adhérentes au Club.

Ce système – développé sur le site internet du Parc ([www.plainedelain.fr](http://www.plainedelain.fr)) - a pour objectif d'offrir plus de visibilité sur les opportunités d'emplois des entreprises implantées sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

La présente charte a donc pour objet d'assurer le bon fonctionnement de la démarche et de concrétiser l'engagement des entreprises.

### **ARTICLE 1 : acte d'engagement des entreprises dans la démarche**

Chaque signataire valide les grandes lignes du mode de fonctionnement de la bourse emploi présenté en annexe de la présente charte.

### **ARTICLE 2 : implication dans la démarche**

Le signataire s'engage formellement dès la signature de la charte :

- 1) à répondre à toutes les candidatures qu'il recevra,
- 2) à diffuser des offres d'emplois uniquement basées sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain,
- 3) à respecter la confidentialité des candidats (à défaut de leur accord),
- 4) à ne pas avoir recours à de critères de sélection discriminatoires,
- 5) à retirer l'offre de la bourse emploi dès que le poste sera pourvu,
- 6) à communiquer sur la bourse emploi et à favoriser la bonne marche de l'opération,
- 7) à compléter le document de suivi et à le transmettre au Club des Entreprises.

*Nous vous rappelons que vous devez communiquer vos offres d'emplois aux services de l'ANPE.*

### **ARTICLE 3 : Adhérents**

Les adhérents à la charte sont exclusivement des entreprises adhérentes au Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain.

# **BOURSE EMPLOIS – CLUB DES ENTREPRISES**

## **CHARTRE D'ENGAGEMENT**

### **ARTICLE 5 : Coordination**

Le Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, représenté par son Président Francis Savary, a été désigné pilote du projet.

Les signataires de la chartre confient donc au Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain l'animation et la coordination de la bourse emplois.

### **ARTICLE 9 : déontologie**

Les représentants légaux des entreprises, en apposant leurs signatures et leurs cachets, s'engagent à respecter et à appliquer les chapitres et articles de la chartre de partenariat énoncés ci-dessus.

### **ARTICLE 10 : confidentialité**

La confidentialité dans le traitement des affaires doit être la règle première de la déontologie de cette chartre.

Chaque signataire s'engage à respecter les principes d'honnêteté quant à la communication d'informations qu'il pourra faire.

# BOURSE EMPLOIS – CLUB DES ENTREPRISES

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### ENGAGEMENT DE L'ENTREPRISE

Je soussigné(e).....

dirigeant de l'entreprise

siège à

m'engage à respecter la charte dans son intégralité et à mettre en oeuvre tout ce qui peut contribuer à la réussite et à la pérennité de cette charte.

Fait à ....., le .....

*cachet de l'entreprise et mention "lu et approuvé bon pour accord"*

### **Représentant de l'entreprise pour le projet**

Nom, prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Signature

### **Suppléant**

Nom, prénom : .....

Société : .....

Fonction : .....

Signature

# BOURSE EMPLOIS – CLUB DES ENTREPRISES

## CHARTRE D'ENGAGEMENT

### ANNEXE

#### 1. Signature de la charte



#### 2. Rédaction de l'offre d'emploi [Document type transmis par le Club des Entreprises]

=> ENTREPRISE



#### 3. Validation de l'offre d'emploi

=> CLUB DES ENTREPRISES



#### 4. Offre validée [Mise en ligne pendant un mois]

#### 4b. Offre refusée [Motif de refus précisé à l'entreprise]



#### 5. Retrait de l'offre si le poste est pourvu

=> ENTREPRISE



#### 6. Suivi

=> CLUB DES ENTREPRISES

#### 7. Mise à jour de la bourse tous les 15 du mois

=> CLUB DES ENTREPRISES